



Politique d'affiliation, des coûts et de gestion des clubs et des adhérents

Approuvée par le Conseil d'administration le 3 août 2023

Table des matières

BUT	3
PRINCIPES DIRECTEURS.....	3
SUSPENSION ET EXCLUSION D'UN MEMBRE.....	3
ASSURANCES ET RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ.....	3
AFFILIATIONS EN LIGNE – FTAQSERVICES.....	4
LES CLUBS - REGISTRAIRES.....	4
CATÉGORIES DE MEMBRES.....	4
LES ADHÉRENTS - DÉFINITIONS.....	5
CALCUL DE LA COTISATION.....	6
GEL D'ADHÉSIONS.....	6
COTISATION POUR ADHÉRENT INDIVIDUEL.....	6
VALIDITÉ DE L’AFFILIATION DES ADHÉRENTS.....	7
FTAQSERVICES - OUVERTURE DES AFFILIATIONS POUR 2023.....	7
TRANSFERT DE CLUB - LIBÉRATION.....	7
POLITIQUE D’AFFILIATION DES CLUBS MEMBRES.....	8
MEMBRES (LES CLUBS).....	8
CERTIFICATS ET CARTES D’AFFILIATION DES ADHÉRENTS.....	8
VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES.....	10
CRÉDIT DE COTISATION LIÉ À LA FORMATION DES JUGES ET ENTRAÎNEURS.....	10
MEMBRE CLUB.....	9
COTISATION.....	9
FTAQSERVICES - OUVERTURE DES AFFILIATIONS POUR 2023.....	9
ENGAGEMENT D’UN MEMBRE CLUB DE TIR À L’ARC.....	11
ENGAGEMENT D’UN ADHÉRENT DE TIR À L’ARC.....	11
POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L’INTÉGRITÉ, RÈGLES ET PROCÉDURES ET CODE DE CONDUITE.....	12
POLITIQUE « CONCERNANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES MEMBRES ET DES ADHÉRENTS ».....	12
ANNEXE 1 VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES.....	13
ANNEXE 2 - PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS AUX CLUBS.....	14

But

La présente politique d'inscription du club membre et de ses adhérents vise à faire connaître les objectifs, les principes et procédures tout en respectant le plan stratégique de la Fédération.

Principes directeurs

- 1) Définir et reconnaître, par l'affiliation, chaque adhérent.
- 2) Gérer le tir à l'arc au Québec avec rigueur, transparence et imputabilité.
- 3) Contribuer à l'amélioration de meilleures pratiques de la gouvernance, de la gestion d'éthique et des opérations des clubs, de façon optimale.

Suspension et exclusion d'un membre

Tous les membres et adhérents doivent se conformer aux règles et politiques de la Fédération. En cas de non-respect ou conduite jugée préjudiciable, les articles 1.11 et 1.12 des [Règlements généraux](#) de la Fédération de tir à l'arc du Québec s'appliqueront.

Assurances et règlements de sécurité

ASSURANCES

Tous les adhérents de toutes les catégories d'un club membre de tir à l'arc devront être inscrits à Tir à l'arc Québec dans une des catégories définies à l'intérieur de cette politique. Il est de la responsabilité du club de déclarer tous les archers de toutes catégories et de tout âge, entraîneurs, juges, moniteurs et membre du conseil d'administration afin de se conformer aux règlements généraux de Tir à l'arc Québec.

Le fait de ne pas inscrire tous les adhérents auprès de tir à l'arc Québec, expose le club à la perte de la couverture d'assurance, et ce, pour tous les adhérents. Ceci modifie la notion de « risque », notion essentielle dans les conditions d'une police d'assurance responsabilité civile.

Le club de tir à l'arc doit être constitué en corporation à but non lucratif afin de bénéficier de l'assurance responsabilité civile de 8 000 000 \$ et de l'assurance accident pour ses adhérents. L'assurance accident est uniquement valide au Canada et est accessible seulement pour les adhérents en règle. Les clubs membres sont tenus de prendre connaissance de la couverture d'assurances et d'appliquer les règlements de sécurité en tir à l'arc

- [Règlements de sécurité](#) approuvés par le Ministère de l'Éducation du Québec Secteur du sport, du loisir et du plein air, le 13 février 2023
- [Assurance responsabilité civile et accident](#)
- [Administrateurs responsabilité civiles des administrateurs et dirigeants](#)

Est également offerte en sus :

- [Assurance des biens - couverture](#) « Formule étendue » contre des dommages pouvant survenir aux biens de l'Assuré.

RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ

(approuvés par le Ministère de l'Éducation du Québec Secteur du sport, du loisir et du plein air, le 13 février 2023)

Pour être couvert par la police d'assurance, les clubs doivent rencontrer les normes de sécurité en vigueur. Le club doit détenir la

Certification de conformité qui **indique** que le Club possède des installations répondant aux normes de sécurité pour la pratique du tir à l'arc.

- [Règlements de sécurité](#)

QUESTIONNAIRES SUR L'AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS

(les questionnaires sont en vérification et seront transmis aux clubs en temps et lieu)

Cibles concentriques :	Intérieur
	Extérieur
Cibles animalières 3D	Intérieur
	Extérieur

Affiliations en ligne – FTAQServices

Tir à l'arc Québec, offre l'affiliation en ligne. Tous les clubs et adhérents pourront se connecter au Portail mis à leur disposition.

Pour les clubs, un Espace Club est disponible, ce qui permet autant à Tir à l'arc Québec qu'aux clubs de déposer des documents, certificats etc. faire des envois ponctuels, imprimer des certificats, inscrire des compétitions, homologuer des résultats, et plus encore.

Pour les adhérents, ils peuvent désormais s'inscrire directement à Tir à l'arc Québec comme adhérents indépendants ou continuer à s'inscrire via leur club. Ils ont accès à leur profil d'adhérent, ils sont en mesure de consulter leurs formations, imprimer leur carte d'adhérent, consulter les documents déposés par le secrétariat de Tir à l'arc Québec dans leur Espace d'adhérent, consulter leur classement provincial et plus encore.

Les clubs - Registraires

Utilisez le Guide de l'utilisateur pour la saisie des données dans « FTAQ Services » d'affiliation des adhérents et des clubs membres. Pour vous inscrire à la plateforme, utilisez le lien qui vous aura été transmis par le secrétariat de Tir à l'arc Québec à l'adresse courriel de votre registraire de club. Le club membre est responsable de transmettre au secrétariat de Tir à l'arc Québec, le nom du registraire qui accédera au FTAQServices, au nom du club. L'accès au FTAQServices est limité à deux registraires par club seulement et ces derniers doivent être membres en règle de Tir à l'arc Québec pour garder leur accès. Pour accéder au FTAQServices, une adresse courriel valide est exigée.

Pour valider son inscription auprès de Tir à l'arc Québec, l'adhérent doit accepter le code éthique selon son type d'affiliation.

Catégories de membres

Tir à l'arc Québec reconnaît comme membres :

- Les membres clubs – personne morale à but non lucratif dument constituées en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies.
- Les membres individuels - affiliés à un membre club, domiciliés dans la province de Québec.
- Les membres indépendants - n'étant pas affiliés à un membre club, domiciliés dans la province de Québec
- Les membres honorifiques - qui se sont distingués de façon particulière dans le domaine du tir à l'arc et qui sont reconnus à ce titre par le conseil d'administration.
- Conformément aux règlements généraux, le conseil d'administration de la Fédération établit la cotisation annuelle pour toutes les catégories.

Les adhérents - définitions

Adhérents individuels

Cette catégorie regroupe toutes les personnes portant un intérêt au tir à l'arc et qui, selon leur implication, peuvent s'identifier à l'une des sous-catégories suivantes :

Adhérent 21 ans et plus

A accès à tous les niveaux d'activités et à tous les services et programmes.

Adhérent 20 ans et moins

A accès à tous les niveaux d'activités et à tous les services et programmes.

Adhérent récréatif

A accès aux activités locales et régionales seulement. Un adhérent récréatif peut en tout temps souscrire à une affiliation lui donnant accès à l'ensemble des niveaux et services en acquittant les frais d'affiliation supplémentaires pour la catégorie d'adhérent convoitée. Le montant d'inscription à titre **d'Adhérent récréatif** pourra à ce moment lui être crédité et il ne payera que la différence.

Adhérent LAQ3D (animalier 3D)

A accès aux activités locales et régionales 3D seulement. Un adhérent LAQ3D peut en tout temps souscrire à une affiliation lui donnant accès à l'ensemble des niveaux et services en acquittant les frais d'affiliation supplémentaires pour la catégorie d'adhérent convoitée. Le montant d'inscription à titre **d'Adhérent LAQ3D** pourra à ce moment lui être crédité et il ne payera que la différence.

Entraîneurs

Tous les entraîneurs doivent être inscrits et payer une cotisation de niveau provincial/national.

Juges

Les juges de niveau provincial qui officient des compétitions inscrites au niveau provincial et national doivent être inscrits et payer une cotisation de niveau provincial/national. (Exception pour les juges du secteur animalier 3D)

Adhérent indépendant

A accès à tous les niveaux d'activités et à tous les services et programmes. Peut ne pas être associé à un club et doit avoir 18 ans et plus.

Adhérent scolaire

Doit être affilié par une école inscrite à un programme de tir à l'arc scolaire avec un accès aux activités de niveau local.

Adhérent centre communautaire

Archer qui participe à des activités ponctuelles de la FTAQ avec un accès aux activités de niveau local.

Membre d'un jour

Pratiquant non membre d'un club. Achat de droit de pratique temporaire d'un jour pour un événement ou tournoi de niveau local, régional ou provincial – [voir conditions](#)

Niveau d'activités – décrit le type d'activités qui s'appliquent à la cotisation payée par l'archer.

Calcul de la cotisation

La FTAQ maintient la politique d'ajuster les cotisations selon le coût d'inflation. Ce dernier sera recalculé pour les années de 2025 et 2026. Les coûts d'affiliations incluent ceux de Tir à l'arc Canada.

Gel d'adhésions

Les coûts des cotisations de 2023 sont encore maintenus pour 2024 dans le but de permettre aux clubs de faire face à la situation économique défavorable. Tir à l'arc Québec reconduira tous les tarifs d'affiliation de 2023 pour l'année 2024. Il en résultera certainement un manque à gagner pour la fédération, mais pour la relance du sport, nous sommes prêts à absorber, encore cette année, la différence des coûts.

Cotisation pour adhérent Individuel

2024 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)								
Catégories d'adhérents	Indépendant	21 ans et plus	20 ans et moins	Récréatif	LAQ3D	Scolaire	Centre communautaire	Membre d'un jour
Niveau d'activités	Provincial National	Provincial National	Provincial National	Local Régional	Provincial Régional	Local	Local	Provincial Régional
Tarifs d'affiliation pour 2024 incluant l'affiliation à Tir à l'arc Canada	69,15 \$	58,30 \$	53,30 \$	32,00 \$	32,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$

Services

Activités d'initiation locale - club		x	x	x	x			x
Compétitions récréatives locales et régionales concentrique et 3D	x	x	x	x	x			x
Compétitions LAQ3D	x	x	x		x			x
Compétitions nationales, internationales.	x	x	x					
Championnat LAQ3D	x	x	x		x			x
Championnats du Québec concentrique	x	x	x					
Championnats nationaux concentrique et 3D.	x	x	x					
Sélection sur les équipes provinciales et nationales.	x	x	x					
Programmes d'assistance financière pour les membres des équipes concentrique	x	x	x					
Camps d'entraînement concentrique	x	x	x					
Programme d'aide financière pour les membres des équipes LAQ3D	x	x	x		x			
Camps d'entraînement LAQ3D	x	x	x		x			
Jeux du Canada (20 ans et moins)	x		x					
Jeux du Québec (12 à 17 ans)			x					
Circuit des Coupes du Québec concentrique et 3D (17 ans et moins)			x	x	x			
Circuit provincial Sylvio Beauregard (classement et certificat)	x	x	x					
Circuit provincial Lucille Lemay Goyette (classement et certificat))	x	x	x					
Jeux locaux	x	x	x	x	x	x	x	
Programme de formation des juges de club concentrique (16 ans et plus)	x	x	x	x				
Programme de formation des juges provinciaux concentrique. (16 ans et plus)	x	x	x	x				
Programme de formation des juges de club animalier 3D (16 ans et plus)	x	x	x	x	x			
Programme de formation des juges provinciaux animalier 3D (16 ans et plus)	x	x	x	x	x			
Programme de formation des juges nationaux concentrique et 3D (16 ans et plus)	x	x	x					
Programme de formation des moniteurs. (16 ans et plus)	x	x	x	x	x			
Programme de formation des entraîneurs. (16 ans et plus)	x	x	x					
Programmes de formation d'archer - Passage des grades plumes et flèches.	x	x	x	x	x	x	x	
Programme de reconnaissance pour les bénévoles, archers, juges et entraîneurs.	x	x	x	x	x			
Service de communications, info lettres, divers médias.	x	x	x	x	x	x	x	x
Assurance responsabilité civile	x	x	x	x	x	x	x	x
Assurance accident	x	x	x	x	x	x	x	x

Validité de l'affiliation des adhérents

Le renouvellement d'une affiliation est valide jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, sans égard à la date du paiement.

Les nouveaux adhérents affiliés par leurs clubs en septembre, profitent d'un service d'affiliation de 16 mois qui s'échelonne du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024. Tout nouvel adhérent s'affiliant après le mois de septembre, bénéficie de la gracieuseté du temps restant jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce service s'applique également aux anciens adhérents n'ayant pas été affiliés l'année précédente (plus de 1 an d'absence).

FTAQServices - Ouverture des affiliations pour 2024

Les adhérents détenant une affiliation valide au 31 décembre 2023, pourront renouveler leur affiliation pour l'année 2024 à partir du 1^{er} novembre 2023.

Transfert de club - Libération

Procédure de transfert d'un archer

Tout athlète, adhérent de Tir à l'arc Québec, qui désire pratiquer le tir à l'arc dans un autre club que celui dans lequel il s'est entraîné durant la dernière saison compétitive peut le faire au moment du renouvellement des affiliations.

La politique s'appliquant au transfert d'un archer est disponible dans son intégralité à ce lien :

<https://www.tiralarcquebec.com/uploadsNew/PolitiqueTransfertLibérationMaraudage.pdf>

Politique d'affiliation des clubs membres

Un club membre de Tir à l'arc Québec est un organisme légalement constitué en corporation qui exerce ses activités dans un territoire déterminé par Tir à l'arc Québec, il doit être incorporé selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec et doit respecter les règlements et politiques de Tir à l'arc Québec. Conformément aux règlements généraux, le Conseil d'administration de Tir à l'arc Québec établit la cotisation annuelle pour toutes les catégories de membres et adhérents.

Le club membre exerce ses activités à l'intérieur du territoire de sa région et recrute normalement ses archers à l'intérieur de sa région selon le lieu de résidence ou de son institution d'enseignement. Le club membre est un organisme sans but lucratif, contrôlé par ses adhérents. Les archers se joignent au club à titre d'adhérents.

Pour qu'il soit reconnu, un club membre doit :

- a) Tenir à jour son statut auprès du [Registraire des entreprises](#) (déclaration annuelle, nombre d'administrateurs conformes selon la loi.).
- b) Avoir complété son affiliation selon les exigences.
- c) Être acceptée par le Conseil d'administration de Tir à l'arc Québec.
- d) Avoir complété le paiement complet auprès de Tir à l'arc Québec.

Lors d'une première année d'affiliation, le club doit obligatoirement annexer une copie de la charte (incorporation) à la demande d'affiliation.

En s'affiliant à Tir à l'arc Québec, le club membre s'engage à :

- a) Contribuer à la mise en œuvre des politiques de Tir à l'arc Québec ainsi qu'à l'application de ses décisions.
- b) Se conformer aux Statuts et Règlements de Tir à l'arc Québec.

L'ensemble des clubs membres composent la fédération, laquelle, pour exécuter sa mission de services aux membres, doit s'appuyer sur des organismes décentralisés, à savoir :

1. Les 19 régions selon le découpage des Jeux du Québec;
2. Les Comités et les Commissions dont les responsables et membres sont nommés par le conseil d'administration de Tir à l'arc Québec.

Membres (les clubs)

Afin d'être reconnu comme membre en règle de Tir à l'arc Québec, le club devra compléter son affiliation en ligne dans le Portail de Tir à l'arc Québec. Pour que la demande d'affiliation soit prise en considération, les documents suivants doivent obligatoirement être déposés dans l'espace membre du Portail de Tir à l'arc Québec au même moment que l'inscription est demandée.

- *Les règlements généraux en vigueur au club de tir à l'arc;*
- *Le procès-verbal de l'AGA la plus récente du club de tir à l'arc;*

Certificats et Cartes d'affiliation des adhérents

Un **certificat d'affiliation**, mentionnant l'inscription du club à Tir à l'arc Québec pour l'année 2024, sera disponible dans l'Espace, suite à la validation de l'affiliation du club. Pour le dépôt des documents dans l'Espace Club, voir le Guide de l'utilisateur et suivre les étapes.

Un **certificat d'accréditation** de la sécurité des installations, délivré par Tir à l'arc Québec sera déposé dans l'Espace Club du Portail suivant l'approbation des formulaires d'aménagement des installations.

Les cartes d'affiliation des adhérents seront disponibles dans le profil des archers dans le Portail de Tir à l'arc Québec. Elles peuvent être imprimées par le club et remises aux archers, ou elles peuvent être imprimées par les archers eux-mêmes.

Le club doit compter parmi ses adhérents **un juge et un entraîneur ou un moniteur** dont l'accréditation est valide pour l'année d'affiliation.

(Les clubs ne satisfaisant pas à cette condition devront former un juge de club et un entraîneur ou un moniteur durant l'année.)

Membre club

Le membre club est un organisme géré par un conseil d'administration qui applique les politiques et règlements de Tir à l'arc Québec. Il peut offrir des cours de découverte, d'initiation, de même que des cours intermédiaires, plus avancés et l'initiation à la compétition. Le programme d'entraînement technique porte sur l'utilisation des forces et de la correction des faiblesses. Les archers pourront y développer les aptitudes propres à la compétition et à la performance. Le club peut offrir des activités ludiques, des tournois locaux et régionaux, ainsi que des compétitions de niveau provincial, national et international.

Cotisation

Affiliation d'un club membre à Tir à l'arc Québec du 1^{er} janvier au 31 décembre	Affiliation payée avant le 31 janvier 2024	300,00\$*
Affiliation d'un club membre à Tir à l'arc Québec du 1^{er} janvier au 31 décembre	Affiliation payée après le 31 janvier 2024	375,00\$*
Salle additionnelle Une salle additionnelle est associée à un club existant et est gérée par celui-ci. Elle doit répondre aux normes de sécurité et être accréditée par Tir à l'arc Québec avant son utilisation.	Affiliation d'une salle additionnelle via un club membre à Tir à l'arc Québec (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre) <i>Pour une liste plus exhaustive de services, consultez l'Annexe 2 à la fin du document.</i>	50,00\$
À l'un ou l'autre de ces montants s'ajoute l'affiliation à Tir à l'arc Canada (nouveaux tarifs) pour 2024.		20,00\$

L'affiliation à Tir à l'arc Canada est nécessaire pour organiser des compétitions ou activités enregistrées à Tir à l'arc Canada autant pour le secteur concentrique que pour le secteur animalier 3D.

(Les clubs de Tir à l'arc Québec qui ne s'affilient pas à Tir à l'arc Canada ne pourront pas homologuer des compétitions avec Tir à l'arc Canada ou World Archery, organiser le Championnat régional intérieur canadien et participer au programme des matchs postaux d'hiver et d'été et au programme canadien MICA.)

FTAQServices - Ouverture des affiliations pour 2024

Les clubs détenant une affiliation valide au 31 décembre 2023, pourront renouveler leur affiliation pour l'année 2024 à partir du 1^{er} novembre 2023.

Vérification des antécédents judiciaires

Toutes les personnes travaillant auprès d'une clientèle vulnérable doivent faire l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires. Ce filtrage des employés / bénévoles incombe au club, à l'organisme ou à l'entreprise qui doit répondre de l'obligation de diligence. En tant que club membre, vous devez vous assurer d'avoir en tout temps une copie des documents de vérification des antécédents judiciaires. Tir à l'arc Québec a mis en place une [Politique concernant la vérification des antécédents judiciaire](#)

Service en ligne de vérification des antécédents judiciaires (Voir Annexe 1)

Pour faciliter le processus de vérification des antécédents judiciaires des entraîneurs mis en place à l'automne 2016, Tir à l'arc Québec a conclu une entente avec SterlingBackCheck. Cette compagnie offre le service myBackCheck.com. Il s'agit d'un service de vérification de casier judiciaire en ligne reconnu, sécuritaire, rapide et pratique.

Ce service est offert au coût avantageux de 25\$ + taxes pour les membres de Tir à l'arc Québec. Hors entente, ce service est vendu à plus de 50,00\$.

Pour se prévaloir de ce service, le requérant (entraîneur d'âge majeur), n'a qu'à suivre l'invitation de Tir à l'arc Québec en suivant le lien suivant pour démarrer son inscription: <https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/t/tir-a-larc-quebec/>

Pour la vérification des antécédents judiciaires, il est également possible de contacter les organismes suivants :

- Service de police local
- Service juridique du Regroupement Loisir Québec : <http://www.associationsquebec.qc.ca/services.asp?service=Juridique>

Crédit de cotisation lié à la formation des juges et entraîneurs.

Afin d'encourager les Clubs à faire du développement et à augmenter la qualité de services aux adhérents, ce programme a comme objectif de motiver les clubs à former des cadres moniteurs, entraîneurs et juges. Ce Crédit de cotisation lié à la formation a été mis en place en 2011 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Ainsi, lorsqu'un adhérent aura complété avec succès une formation, son club pourra, l'année suivante, demander un crédit à la formation. Cependant, le membre formé devra maintenir son adhésion à Tir à l'arc Québec soit au sein de son club ou d'un autre club affilié à Tir à l'arc Québec et doit demeurer actif en tant que juge ou entraîneur.

Il est de la responsabilité du Club de demander le crédit à la formation auprès de Tir à l'arc Québec.

Le formulaire de demande de crédit pour l'année 2023 doit être envoyé au secrétariat de Tir à l'arc Québec entre le 15 décembre 2023 et le 15 janvier 2024. Aucune dérogation ne sera acceptée. Un formulaire à cet effet sera envoyé aux clubs avec la demande d'affiliation pour l'année 2024. Le sceau de la poste ou la date du courriel feront foi de la date de réception.

Le maximum de crédit est fixé à 200,00 \$ par année/club et est non cumulatif d'une année à l'autre. Le crédit non utilisé pour une année n'est pas transférable l'année suivante.

NOTE – Les formations qui ont été offertes gratuitement par Tir à l'arc Québec ne pourront pas servir pour la demande de crédit.

Pour l'année 2023 les crédits sont les suivants :

- 25,00 \$ pour les formations d'un moniteur,
- 25,00\$ pour la formation d'un entraîneur débutant, entraîneur intermédiaire, compétition développement
- 25,00\$ pour la formation d'un juge de club concentrique et 3D.
- 100,00 \$ pour les formations de juge provincial concentrique et juge provincial 3D.

Le conseil d'administration révisera annuellement les normes de crédit à la formation.

Les formations offertes gratuitement par Tir à l'arc Québec, ne peuvent être considérés dans le calcul du crédit

Engagement d'un membre club de tir à l'arc

Les éléments ci-dessous résument les engagements du club lors de l'affiliation :

Le club devra remplir le formulaire d'affiliation et joindre les documents demandés.

Le club s'engage à transmettre le formulaire d'inscription du club avant le 31 décembre 2023 et à faire les changements en cours de saison si nécessaire.

Le club devra payer les tarifs d'affiliation du club et de ses adhérents lors de son inscription ;

Le club s'engage à inscrire à Tir à l'arc Québec, tous les archers et entraîneurs du club;

Un club ne sera reconnu que lorsqu'approuvé par le Conseil d'administration et validé par le bureau dans le Portail.

Tous les entraîneurs, les entraîneurs Sport-études et les entraîneurs adjoints d'un club doivent être inscrits via le formulaire d'inscription des clubs et doivent répondre aux exigences ci-dessous :

- Être une personne qualifiée conformément aux exigences prescrites dans le règlement de sécurité de tir à l'arc.
- Fournir une attestation de vérification de casier judiciaire effectuée au cours des deux dernières années.

Le club s'engage à ce que tous les archers et entraîneurs soient informés du règlement de sécurité de Tir à l'arc Québec.

Le club s'engage à ne pas tenir de compétitions non sanctionnées par Tir à l'arc Québec.

Le club s'engage à nommer un registraire qui veillera à ce que tous les archers et entraîneurs soient inscrits et que la catégorie d'inscription appropriée à leur statut leur soit assignée et à maintenir à jour les informations du club.

Le club s'engage à respecter les normes et les directives de Tir à l'arc Québec

Le club s'engage, signe et respecte le Code de conduite des responsables / représentants des clubs en apposant la signature électronique dans le formulaire de club disponible dans le Portail de Tir à l'arc Québec.

Le Club fait signer un Code de conduite et le fait respecter par les :

- Adhérents
- Parents
- Entraîneurs
- Juges
- Administrateurs

Le club en garde une copie signée dans ses dossiers.

Engagement d'un adhérent de tir à l'arc

Pour qu'un adhérent puisse être inscrit à Tir à l'arc Québec, son club doit être déjà affilié pour l'année de la demande d'affiliation de l'archer. Si le club d'appartenance n'est pas inscrit l'archer devra choisir un autre club ou s'inscrire comme adhérent indépendant dans le Portail de Tir à l'arc Québec.

Tous les adhérents, sans exception, désirant faire partie de l'organisation devons signer un Code éthique du membre selon son type d'affiliation.

Code éthique du membre – pour tous

Code de conduite pour les entraîneurs

Code de conduite pour les parents

Code de conduite pour les responsables de clubs

L'archer devra apposer son accord sur l'engagement lors de son inscription dans le Portail de Tir à l'arc Québec. Cette action devra être gérée par les responsables des clubs lors de l'enregistrement des archers par ces derniers dans le Portail. Les archers indépendants seront invités à le faire lors de leur inscription dans le Portail. Cette signature électronique est obligatoire sans quoi l'achat de la carte de membre de Tir à l'arc Québec ne pourra être complété.

Politique en matière de protection de l'intégrité, règles et procédures et Code de conduite

Tir à l'arc Québec encourage ses membres à pratiquer le sport dans un environnement sain et libre de toute forme de harcèlement, abus, agressions et comportements répréhensibles. Depuis plusieurs années Tir à l'arc Québec s'est doté des codes d'éthiques précis ayant pour but d'encadrer la conduite de ses membres.

Depuis février 2021, grâce au travail conjoint du gouvernement, des fédérations sportives et des diverses parties prenantes composant la communauté sportive québécoise, une [politique cadre en matière de protection de l'intégrité](#) de la personne est mise en place dans l'ensemble des fédérations sportives du Québec.

Cette nouvelle politique, qui comprend un officier indépendant pour le traitement des plaintes, permettra d'établir un climat de confiance pour que les victimes puissent dénoncer et porter plainte sans crainte de représailles. Dorénavant, le processus de dénonciation sera standardisé et équitable, et les plaintes seront analysées de manière objective et indépendante.



[Sport'Aide](#) est un organisme sans but lucratif indépendant qui vise à offrir des services d'accompagnement, d'écoute et d'orientation aux jeunes sportifs, mais également aux divers acteurs du monde sportif québécois (parents, entraîneurs, organisations sportives, officiels et bénévoles) témoins de violence à l'égard des jeunes.

Politique « concernant la protection des renseignements personnels des membres et des adhérents »

En 2022, Tir à l'arc Québec a mis en place [la politique sur la protection des données personnelles](#) à travers laquelle il s'engage à maintenir votre confiance et à suivre la politique de protection des renseignements personnels afin de protéger la confidentialité, la sécurité et l'exactitude des renseignements personnels qu'elle recueille, utilise, ou communique conformément à la législation applicable.

Tir à l'arc Québec a défini cette politique afin d'expliquer l'usage des renseignements personnels qu'elle recueille auprès des adhérents (entraîneur, moniteur, juge, archer, athlète, bénévole, administrateur, etc.) ou qui lui sont confiés par ses membres clubs.

La politique détaille l'application par Tir à l'arc Québec des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, c. P-39.1). Et cette loi s'applique à toute organisation membre de Tir à l'arc Québec qui recueille des renseignements personnels.

ANNEXE 1 - Vérification des antécédents judiciaires

Toutes les personnes travaillant auprès d'une clientèle vulnérable doivent faire l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires. Ce filtrage des employés / bénévoles incombe à l'organisme ou à l'entreprise qui doit répondre de l'obligation de diligence. En tant que club, vous devez vous assurer d'avoir en tout temps une copie des documents de vérification des antécédents judiciaires.

Pour la vérification des antécédents judiciaire, il est possible de contacter les organismes suivants :

Service de police local

Service juridique du Regroupement Loisir Québec :

<http://www.associationsquebec.qc.ca/services.asp?service=Juridique>

MyBackCheck.com, partenaire de de Tir à l'arc Québec :

<https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/t/tir-a-larc-quebec/>

Le tarif pour les organismes à but non lucratif est de **25\$** par dossier vérifié. Les entraîneurs doivent se créer un compte d'utilisateur sur la plate-forme de Tir à l'arc Québec et commencer la vérification des antécédents judiciaires à cette adresse. Ils pourront ensuite partager le résultat en ligne directement avec Tir à l'arc Québec. Pour plus de détails, nous vous invitons à lire le mémo disponible à la dernière page de ce formulaire.

Si vous souhaitez voir la démo pour le processus de vérification des candidats, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<http://vimeo.com/41992503> .

Service en ligne de vérification des antécédents judiciaires

Pour faciliter le processus de vérification des antécédents judiciaires des entraîneurs mis en place à l'automne 2016, Tir à l'arc Québec est heureux de vous annoncer son entente avec SterlingBackCheck. Cette compagnie offre le service *myBackCheck.com*. Il s'agit d'un service de vérification de casier judiciaire en ligne reconnu, sécuritaire, rapide et pratique.

Ce service est offert au coût avantageux de 25\$ + taxes pour les membres de la Fédération de tir à l'arc du Québec. Hors entente, ce service est vendu à plus de 50,00\$.

Pour se prévaloir de ce service, le requérant (entraîneur d'âge majeur), n'a qu'à suivre l'invitation de la Fédération de tir à l'arc du Québec en suivant le lien suivant pour démarrer son inscription :

<https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/t/tir-a-larc-quebec/>

Le requérant s'inscrit et s'identifie, puis SterlingBackCheck envoie la demande au Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et les résultats sont habituellement retournés électroniquement et de façon automatique au requérant (entraîneur) et à l'organisme demandeur (Tir à l'arc Québec) dans les 2 jours ouvrables suivants. La procédure d'identification peut s'effectuer en ligne si TransUnion arrive à faire correspondre les données du requérant. Sinon, le requérant n'a qu'à imprimer le formulaire d'identification « Postes Canada » et à se rendre avec ce formulaire au bureau de poste participant le plus près pour compléter son identification selon les instructions fournies sur le formulaire.

Notez que de façon alternative, les membres de Tir à l'arc Québec qui doivent fournir une preuve de vérification d'antécédents judiciaires peuvent toujours se rendre à leur poste de police local pour obtenir ces services selon les délais et coûts applicables à cet endroit.

En cas de problème durant votre vérification, vous pouvez contacter des agents du service à la clientèle de *myBackCheck.com* au 1-877-455-6730 (Option 1, puis option 2).

Lorsque vous contactez *myBackCheck.com*, assurez-vous de vous identifier comme un entraîneur de Tir à l'arc Québec.

ANNEXE 2 - Principaux services offerts aux clubs

- Certificat d'accréditation des clubs Tir à l'arc Québec ;
- Programme de soutien au développement régional (Programme AccesCible);
- *Programme de passage des grades <<Plumes et flèches>> (Programme AccesCible);*
- Programme de développement de l'excellence concentrique et 3D;
- Support financier de commandite pour les athlètes;
- Programme de fléchettes de pointage;
- Programme des Jeux du Québec;
- Programme des Jeux du Canada;
- Programme de développement régional;
- Programme Sport-Étude;
- Droit d'annoncer ses compétitions dans le calendrier provincial et national;
- Droit d'organiser et de faire sanctionner des compétitions de tous les niveaux;
- Droit de vote à l'assemblée générale de Tir à l'arc Québec;
- Droit de profiter du règlement de sécurité approuvé par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec;
- Visibilité du club lors d'événements promotionnels auxquels participera Tir à l'arc Québec;
- Formation et certification de cadres :
 - Juges
 - Entraîneurs
 - Moniteurs
 - Administrateurs, etc.
- Location ou prêt d'équipement ;
- Assistance technique ;
- Assurance responsabilité administrateur (organisme à but non lucratif seulement);
- Assurance responsabilité civile pour les clubs et adhérents;
- Assurance accident pour les adhérents;
- Assurance des biens pour les clubs (en sus);
- Bulletin mensuel Info Tir@l'arc
- Visibilité sur les médias sociaux

Services offerts aux adhérents

- Publications de Tir à l'arc Québec;
- Droit de s'inscrire aux compétitions et de faire reconnaître ses résultats et ses records;
- Droit de participer aux activités et compétitions régionales et Jeux du Québec
- Droit de participer aux activités et compétitions provinciales et Jeux du Canada
- Accès aux services d'expertise : handicap, technique, appel, etc.;
- Accès aux programmes d'excellence et aux subventions;
- Droit à la représentation et à la défense de ses droits et intérêts par Tir à l'arc Québec;
- Droit de s'inscrire aux activités de Tir à l'arc Québec : congrès, stages, championnats, etc.
- Droit à l'assurance responsabilité civile;
- Droit à l'assurance accident;

Et plusieurs autres services...

Autres services

Techniques et administratifs

Des règlements de sécurité approuvés par la **Direction de la promotion de la sécurité** (MEQ) et des politiques de fonctionnement sont des outils de références importants publiés par Tir à l'arc Québec. À tous les ans, un certificat de conformité est émis au club dont les installations répondent aux normes de sécurité.

Publicité et information

Votre club bénéficie d'une visibilité provinciale. La liste de tous les clubs affiliés est publiée dans le répertoire des clubs sur le site internet de Tir à l'arc Québec. La promotion de toutes les activités inscrites dans le calendrier de votre région est publiée sur notre site internet ainsi que dans toutes les publications officielles de Tir à l'arc Québec.

Paieement en ligne

Tous vos paiements en un seul clic, voilà une bonne façon de vous simplifier la vie! Que ce soit pour l'affiliation de votre club ou de vos membres, cette méthode est d'autant plus facile que rapide. Pour plus d'informations, écrivez-nous sur info@tiralarcquebec.com

Inscriptions et paiements

Guide sur l'utilisation du FTAQServices. Paiement sécurisé par Moneris. Possibilité de payer encore via **AccèsD et chèque**.